CRÉER, CONNAÎTRE ET PARTAGER :

Déplacements

La composante **Déplacements** du programme *Créer, connaître et partager* finance les artistes, les professionnels des milieux artistique et culturel (y compris les représentants d’artistes), les passeurs culturels, groupes, collectifs et organismes artistiques des Premières Nations, des Inuit et des Métis qui travaillent dans toutes les disciplines. Les subventions soutiennent les frais des déplacements effectués pour assister à des événements importants au Canada ou à l’étranger qui favorisent votre perfectionnement professionnel, permettant, à vous ou aux artistes que vous représentez, de créer de nouveaux débouchés ou de développer une présence au Canada et à l’étranger.

Le programme *Créer, connaître et partager* soutient des activités dans 3 grands domaines :

* **Créer** offre un soutien à la recherche, à la production et à la création de nouvelles œuvres.
* **Connaître** offre un soutien à la conservation, à l’entretien, à l’innovation et à la transmission des connaissances culturelles et de la pratique créative. Le discours critique contemporain et historique, la formation artistique ou culturelle, les initiatives qui visent à transmettre des connaissances culturelles aux jeunes générations par la pratique artistique ainsi que le renouvellement et la conservation de l’art traditionnel en font partie.
* **Partager** offre un soutien à la diffusion, à l’exposition, à la présentation et à la distribution d’œuvres d’artistes des Premières Nations, des Inuits et des Métis qui enrichissent et inspirent les communautés du Canada et de l’étranger.

Si vous faites une demande pour la première fois, nous vous suggérons fortement de contacter un agent de programme (voir la section **Coordonnées**).

Vous pourriez être admissible à l’[Aide à la production d’une demande](https://conseildesarts.ca/financement/aide-supplementaire), c’est-à-dire à une somme servant à payer quelqu’un qui vous aidera avec le processus de demande si vous éprouvez des difficultés et que vous vous définissez comme :

* un artiste sourd, malentendant, handicapé ou vivant avec une maladie mentale;
* un artiste des Premières Nations, des Inuits ou des Métis confronté à des obstacles linguistiques, géographiques ou culturels.

**Type de subvention** – [projet](http://conseildesarts.ca/glossaire/projet)

**Date(s) limite(s) et annonce des résultats** – Veuillez consulter la page [Dates limites et annonce des résultats](https://conseildesarts.ca/financement/subventions/dates-limites)

**Montant de la subvention** –Jusqu’à concurrence de 30 000 $ par année (du 1er mars au 28 ou 29 février)

Si votre situation géographique vous occasionne des frais accrus ou inhabituels, vous avez peut-être droit à une allocation pour communauté éloignée. C’est le personnel du programme qui détermine le montant au cas par cas.

Si cela vous concerne contactez un [agent de programme](mailto:creerconnaitreetpartager@conseildesarts.ca) avant de soumettre votre demande.

**Limites pour les demandes** – Vous pouvez présenter deux demandes par année à cette composante (1er mars au 28 ou 29 février) et recevoir au total un montant combiné de 30 000 $.

# Objectifs du programme *Créer, connaître et partager*

* Appuyer la capacité créative et le perfectionnement professionnel des individus, groupes et organismes des Premières Nations, des Inuits et des Métis.
* Faciliter la conservation, le renouvellement et la transmission des connaissances culturelles et de la pratique créative.
* Soutenir les artistes des Premières Nations, des Inuits et des Métis dans l’exploration, la création et la production d’œuvres coutumières, traditionnelles et contemporaines.
* Aider les artistes des Premières Nations, des Inuits et des Métis à présenter, exposer et diffuser leurs œuvres au Canada et à l’étranger.
* Renforcer et appuyer la présence des artistes et des arts des Premières Nations, des Inuits et des Métis.

# Je veu**x** présenter une demande — Que dois-je savoir d’autre?

Si vous ne l’avez pas déjà fait, vous devez vous inscrire dans le [portail](https://mademande.conseildesarts.ca/Default2.aspx) au moins 30 jours avant la date à laquelle vous souhaitez soumettre une demande.

# Candidats - Qui peut soumettre une demande?

* Artistes professionnels des Premières Nations, des Inuits et des Métis
* Artistes en devenir des Premières Nations, des Inuits et des Métis
* Professionnels des milieux artistique et culturel des Premières Nations, des Inuits et des Métis
* Passeurs culturels des Premières Nations, des Inuits et des Métis
* Groupes ou collectifs des Premières Nations, des Inuits et des Métis
* Organismes à but lucratif des Premières Nations, des Inuits et des Métis
* Organismes sans but lucratif des Premières Nations, des Inuits et des Métis

Votre admissibilité à cette composante est déterminée en fonction de votre profil créé dans le portail et approuvé par le Conseil.

Les demandes présentées à titre individuel peuvent comprendre les frais associés au déplacement de personnes supplémentaires.

Pour les demandes prévoyant le déplacement de plusieurs personnes, la priorité sera accordée aux projets où la majorité des personnes voyageant sont inuites, métisses ou issues des Premières Nations.

Les organismes qui reçoivent présentement une subvention de base peuvent soumettre une demande à cette composante.

# Activités - Pour quelles activités puis-je soumettre une demande?

Vos activités doivent être menées par des artistes, des passeurs culturels ou des professionnels des milieux artistique et culturel admissibles des Premières Nations des Inuits et des Métis.

Vous devez vous déplacer à au moins 100 kilomètres de votre point de départ et sur invitation. Vous pouvez soumettre une demande pour un voyage comportant une seule ou plusieurs destinations (si vous êtes représentant ou faites la promotion d’artistes, votre demande peut porter sur plusieurs voyages) afin de :

* faire connaître des œuvres ou partager des connaissances culturelles
* participer à d’importants événements artistiques ou culturels, y compris des pow-wow
* entreprendre des activités de recherche
* établir des réseaux professionnels et artistiques
* saisir des occasions de perfectionnement professionnel
* développer des marchés régionaux, nationaux ou internationaux

Si votre demande concerne une tournée, vous devez présenter une demande à [Rayonner au Canada : Circulation et tournée](http://conseildesarts.ca/financement/subventions/rayonner-au-canada/circulation-et-tournee) ou [Rayonner à l’international : Circulation et tournée](http://conseildesarts.ca/financement/subventions/rayonner-a-l-international/circulation-et-tournee).

Les lancements de livres d'auteurs par des éditeurs bénéficiant de subventions de base ne sont pas admissibles.

**Vous ne pouvez pas présenter de demande pour** des activités qui se déroulent avant votre date de départ, ni pour celles qui sont financés par une autre composante ou d’un autre programme du Conseil des arts, ni pour celles qui figurent sur la [liste générale des activités non admissibles](https://conseildesarts.ca/financement/subventions/guide/presenter-une-demande-de-subvention/liste-generale-des-activites-non-admissibles).

Au moment de déterminer la date de début de leur projet, les particuliers devraient savoir que d’après l’Agence du revenu du Canada, les dépenses engagées durant l’année qui précède immédiatement la réception d’une subvention ne sont déductibles de la subvention que si elles sont engagées une fois que l’artiste a été avisé que la subvention lui sera versée. Pour de plus amples renseignements à propos de l’impôt sur le revenu et votre subvention, veuillez consulter notre [site web](https://conseildesarts.ca/financement/subventions/guide/si-vous-recevez-une-subvention/impots-sur-le-revenu).

# Dépenses - Qu'est-ce qui est admissible?

Dépenses admissibles :

* Frais de transport (par exemple : billets d’avion, de train, d’autobus, taux par kilomètre, frais de taxi ou de navette).
* Frais d’hébergement
* Repas et indemnités journalières

Les montants maximums sont basés sur la distance entre le lieu de départ et la destination (ou la destination la plus éloignée, dans le cas des voyages où il y a plusieurs arrêts), ainsi que les dépenses d’hébergement et de repas, jusqu’à un maximum de 5 jours (150 $ par jour, par personne).

Déplacement au Canada :

* 100 km – 500 km : jusqu’à concurrence de 1 000 $ par personne
* 501 km – 1000 km : jusqu’à concurrence de 1 250 $ par personne
* 1001 km – 2000 km : jusqu’à concurrence de 1 750 $ par personne
* 2001 km – 3000 km : jusqu’à concurrence de 2 250 $ par personne
* 3001 km – 5000 km : jusqu’à concurrence de 3 250 $ par personne

Déplacement hors du Canada :

* Déplacement vers ou depuis les États-Unis, le Mexique ou les îles des Caraïbes : jusqu’à concurrence de 1 750 $ par personne (un montant supplémentaire pouvant atteindre 2 000 $ pourrait être accessible pour les déplacements vers ou depuis l’Alaska)
* Déplacement vers ou depuis l’Europe ou l’Amérique du Sud : jusqu’à concurrence de 2 250 $ par personne
* Déplacement vers ou depuis l’Asie, l’Australie ou l’Océanie : jusqu’à concurrence de 2 750 $ par personne
* Déplacement vers ou depuis l’Afrique : jusqu’à concurrence de 3 250 $ par personne

Dépenses additionnelles admissibles, le cas échéant :

* Frais supplémentaires pour l’expédition d’équipement ou de bagages nécessaires à votre activité : jusqu’à concurrence de 2 500 $ par personne
* Frais d’inscription : jusqu’à concurrence de 1 000 $ par personne
* Allocation pour les communauté éloignées : jusqu’à concurrence de 2 000 $ par personne

Si vous avez d’autres dépenses de voyage, veuillez communiquer avec un [agent de programme](mailto:creerconnaitreetpartager@conseildesarts.ca) avant de présenter votre demande afin de déterminer si elles sont admissibles.

**Les dépenses inadmissibles incluent :**

* Les assurances (voyage, bagage, médicale, etc.)
* Les visas et les vaccins
* Les coûts liés au matériel : location d’équipement, matériel promotionnel, frais d’impression
* Les cachets d’artistes, les salaires et les honoraires de traducteurs
* Les frais liés à l’accessibilité (vous pouvez soumettre une demande pour bénéficier de la mesure [Soutien à l’accès](https://conseildesarts.ca/financement/fonds-strategiques/soutien-a-l-acces))

# Évaluation - Comment se prennent les décisions?

C’est un [comité interne](http://conseildesarts.ca/glossaire/comite-interne) qui évaluera votre demande de la composante **Déplacements** du programme *Créer, connaître et partager*, en s’appuyant sur les catégories et les critères pondérés suivants. Pour que votre demande soit considérée, vous devez obtenir une note minimale **dans chacune des catégories** :

**Impact 60 %** (note minimale de 30 sur 60)

Résultats escomptés :

* le développement et la promotion de votre carrière ou de celle des artistes que vous représentez
* l’avancement des pratiques artistiques et culturelles
* l’établissement de liens, l’échange de connaissances et la création de nouveaux débouchés

**Pertinence 20 %** (note minimale de 10 sur 20)

* La pensée artistique ou culturelle, y compris le caractère de l’activité et la pertinence de l’événement, des partenaires et des organismes d’accueil

**Faisabilité 20 %** (note minimale de 10 sur 20)

* Votre capacité et votre expérience pour mener à bienle projet, y compris le soutien des partenaires ou des organismes d’accueil
* Un budget raisonnable qui correspond clairement à l'activité proposée

**Connaissances traditionnelles autochtones ou propriété intellectuelle culturelle (si cela s’applique au projet/à l’activité)**

Si les activités que vous proposez touchent aux connaissances traditionnelles autochtones ou à la propriété intellectuelle culturelle, vous devez démontrer, pour être admissible à une subvention, que :

* les protocoles appropriés sont observés ou pris en compte

Votre demande pourrait être moins prioritaire si vous êtes déjà allés dans cette région pour participer à des activités similaires.

# Renseignements requis et documentation d’appui - Qu’est-ce que je dois soumettre avec ma demande?

Lorsque votre inscription dans le portail sera complétée, vous devrez fournir des renseignements concernant :

* votre projet et ses résultats escomptés
* votre itinéraire
* votre budget
* l’événement, les partenaires ou les organismes d’accueil, le cas échéant

Vous devrez également soumettre :

* au moins une invitation ou confirmation adressée à vous ou à votre groupe mentionnant les honoraires des artistes ou la contribution financière de votre partenaire ou de l’organisme d’accueil
* un exemple pertinent d’œuvre déjà réalisée
* une liste des artistes représentés, le cas échéant
* si vous êtes un artiste en devenir, une lettre ou un courriel d’entente de votre mentor, ainsi que sa notice biographique à jour

# Versement de la subvention et rapports finaux

Si votre demande est retenue, vous devez tout d’abord remplir le Formulaire d’acceptation de la subvention afin de recevoir votre subvention**.** Pour en savoir plus sur les responsabilités des bénéficiaires, cliquez [ici](http://conseildesarts.ca/financement/subventions/guide/si-vous-recevez-une-subvention).

Vous devrez remettre un rapport final dans les 3 mois suivant la fin de votre projet.

# Coordonnées

Avant de soumettre une demande, nous vous suggérons de parler à un [agent de programme du Conseil des arts](mailto:creerconnaitreetpartager@conseildesarts.ca) si vous avez des questions ou besoin d’éclaircissements.

APERÇU : Formulaire de demande

Il ne s’agit pas d’un formulaire de demande officiel. Vous devez utiliser le portail pour présenter une demande.

Veuillez utiliser un formatage de texte simple si vous préparez votre demande à l’extérieur du portail. Le texte formaté emploie des caractères additionnels, et le formatage pourrait être perdu lorsque copié.

\* = requis

## DESCRIPTION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION

1. **Nommez votre demande.** (environ 10 mots)\*

Ce nom vous permettra de repérer cette demande de subvention sur votre tableau de bord.

1. **Pour les groupes et les organismes, indiquez le nom de la personne-ressource responsable de la présente demande.**
2. **Résumez votre projet en une phrase. Si possible, servez-vous de la formule ACTIVITÉ, ÉVÉNEMENT (le cas échéant), LIEU (le cas échéant) et DATES DE DÉPLACEMENT.** (environ 25 mots)

Par exemple : « Pour présenter au festival ABC à Vancouver du jour/mois/année au jour/mois/année.»

Le Conseil des arts du Canada utilisera ce résumé dans ses rapports officiels.

1. **Date de départ\***

Cette date doit être ultérieure à la date de présentation de votre demande.

1. **Date de retour\***
2. **Aperçu du déplacement**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Date de début approximative | Date de fin approximative | Pays | Ville  (inclure l'État ou la région si connus) | Activité |

1. **Consentement à partager mes coordonnées et l’aperçu de mes déplacements**

Grâce à une approche coordonnée, Affaires mondiales Canada (AMC), Patrimoine canadien (PCH) et le Conseil des arts du Canada ont convenu de partager l’information relative aux artistes canadiens qui voyagent à l’étranger pour des projets financés par le Conseil des arts par l’entremise de la composante Déplacement du programme Créer, connaître et partager : arts et cultures des Premières nations, des Inuits et des Métis. Cette initiative a été mise sur pied en vue d’optimiser la participation canadienne aux principaux événements internationaux et d’établir les possibilités de représentations consulaires à ces événements ou à d’autres activités visant à reconnaître les artistes canadiens invités.

Si mon projet est retenu, je consens à communiquer mes coordonnées et l’aperçu de mes déplacements à AMC et PCH. AMC pourrait partager ces renseignements avec les ambassades et consulats canadiens dans les pays visés par mon projet.

1. **Type d’activité** (vous pouvez cocher plus d’une case)\*

🞏 participer à d’importants événements artistiques ou culturels, y compris des pow-wow

🞏 entreprendre des activités de recherche

🞏 faire connaître des œuvres ou partager des connaissances culturelles

🞏 établir des réseaux professionnels et artistiques

🞏 saisir des occasions de perfectionnement professionnel

🞏 développer des marchés régionaux, nationaux ou internationaux

🞏 autre (spécifiez)

1. **Si autre, specifiez**
2. **Décrivez votre activité**. **Pourquoi est-il pertinent à ce moment-ci et à cet endroit? Si vous avez déjà pris part à des activités similaires, expliquez comment l’activité vous procurera des avantages supplémentaires.** (environ 500 mots)\*
3. **Si vous êtes un artiste en devenir, vous devez travailler sous la direction d’un mentor pour votre projet. Veuillez donner les raisons qui expliquent votre choix de mentor.** (environ 250 mots)\*
4. **Que désirez-vous accomplir? Comment ce projet vous permettra-t-il :** (environ 250 mots)\*

* **de développer et de promouvoir votre carrière (ou celle des artistes que vous représentez)?**
* **de faire avancer les pratiques artistiques et culturelles?**
* **d’établir des liens, d’échanger, de partager des connaissances et de créer de nouveaux débouchés?**

1. **Décrivez l’expérience et les compétences que vous possédez et qui vont vous permettre de mener à bien ce projet.** (environ 250 mots)\*
2. **Décrivez :** (environ 100 mots)\*

* **l’implication de vos partenaires ou des organismes d’accueil ou;**
* **les débouchés que pourront vous apporter les événements.**

1. **Si l’activité que vous proposez touche aux connaissances traditionnelles autochtones ou à la propriété intellectuelle culturelle, comment observez-vous et prenez-vous en compte les protocoles appropriés?** (environ 250 mots)
2. **Si vous croyez qu’un aspect essentiel à la compréhension de votre demande n’a pas été abordé, indiquez-le ici.** (environ 250 mots)

Par exemple, vous pouvez fournir une mise en contexte de votre pratique ou de votre projet, notamment de l’information concernant votre relation avec les communautés autochtones avec lesquelles vous êtes en lien, ou avec qui vous prévoyez travailler. Il peut s’agir de communautés géographiques, sociales, culturelles, artistiques ou axées sur une nation autochtone. Vous pouvez inclure toute information que vous considérez comme pertinente. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec un [agent de programme](mailto:creerconnaitreetpartager@conseildesarts.ca).

1. **Pour des fins de statistiques uniquement, indiquez la ou les formes d’art ou d’expression, le ou les styles, le ou les genres correspondant le mieux à cette demande.** (environ 25 mots)

Quelques exemples : hip-hop, musique expérimentale, théâtre pour jeunes publics, chants de gorge, mordillage d’écorce de bouleau, documentaire, métiers d’art, nouveaux médias, livres illustrés pour enfants, acrobaties aériennes circassiennes, arts transdisciplinaires, théâtre des Sourds.

Les renseignements fournis ici aident le Conseil à recueillir des exemples de formes d’art et de pratiques artistiques. Ils ne serviront pas à évaluer votre demande.

1. **Si vous avez** **déjà soumis une demande au Conseil des arts pour des activités ou des dépenses qui se chevauchent, veuillez indiquer la composante et la date de présentation de la demande.** (environ 10 mots)
2. **Si votre projet comporte un voyage, une activité de groupe, un événement en personne et/ou autre rassemblement, décrivez les précautions que vous prenez pour respecter les recommandations du gouvernement du Canada et les lignes directrices en matière de santé publique. Comment pourriez-vous modifier vos plans si le projet est affecté par la COVID-19 ?** (environ 100 mots)

## BUDGET ET ANNEXES

1. **Déplacement, hébergement et repas.\***

Complétez le tableau ci-dessous, selon la distance parcourue entre la destination et le point de départ. Dans le cas de plusieurs arrêts, seulement indiquer le point le plus éloigné.

Les montants maximaux incluent (frais de déplacement, dépenses d’hébergement et de repas, jusqu’à un maximum de 5 jours à 150 $ par jour, par personne).

Déplacement au Canada :

* 100 km – 500 km : jusqu’à concurrence de 1 000 $ par personne
* 501 km – 1000 km : jusqu’à concurrence de 1 250 $ par personne
* 1001 km – 2000 km : jusqu’à concurrence de 1 750 $ par personne
* 2001 km – 3000 km : jusqu’à concurrence de 2 250 $ par personne
* 3001 km – 5000 km ou plus : jusqu’à concurrence de 3 250 $ par personne

Déplacement hors du Canada :

* Déplacement vers ou depuis les États-Unis, le Mexique ou les îles des Caraïbes : jusqu’à concurrence de 1 750 $ par personne (un montant supplémentaire pouvant atteindre 2 000 $ pourrait être accessible pour les déplacements vers ou depuis l’Alaska)
* Déplacement vers ou depuis l’Europe ou l’Amérique du Sud : jusqu’à concurrence de 2 250 $ par personne
* Déplacement vers ou depuis l’Asie, l’Australie ou l’Océanie : jusqu’à concurrence de 2 750 $ par personne
* Déplacement vers ou depuis l’Afrique : jusqu’à concurrence de 3 250 $ par personne

NOTE : Si vous n’avez pas besoin du montant maximal, vous pouvez demander une somme moindre.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Ville et pays de destination** | **Ville et pays de départ** | **# de personnes voyageant à partir de ce point de départ**  **(A)** | **Montant demandé par personne**  **(B)** | **montant demandé par personne x**  **# de voyageurs**  **(A x B)** |
|  |  |  | $ | **$** |

1. **Sous-total du (des) montant(s) demandé(s) pour toutes les lignes du point 2.1\***

$

1. **Veuillez énumérer les voyageurs et préciser leur rôle.** (environ 200mots)
2. **Transport, bagages additionnels et frais d’inscription, le cas échéant.**

Vous pourriez avoir droit à des montants pouvant atteindre 2 500 $ (pour le transport et les bagages additionnels) et 1 000 $ (pour des frais d’inscription) **par personne** s’ajoutant au montant demandé pour le déplacement, l’hébergement et les repas. Veuillez fournir des précisions.

|  |  |
| --- | --- |
| **Description des coûts** | **Montant demandé** |
|  | $ |

1. **Allocation pour les communautés éloignées, le cas échéant.**

Vous pourriez avoir droit à une allocation spéciale, jusqu’à concurrence de 2 000 $ **par personne**, si vous vous déplacez à partir, ou en destination, d’une communauté éloignée, en plus de votre montant demandé (déplacement, hébergement et repas). Fournissez les détails ci-dessous.

|  |  |
| --- | --- |
| **Détails du déplacement** | **Montant demandé** |
|  | $ |

1. **Montant total demandé. (Jusqu’à concurrence de 30 000 $.)**

MONTANT TOTAL DE LA SUBVENTION (questions 2.2 + 2.4 + 2.5)

$

## DOCUMENTS REQUIS

1. **Joignez au moins une lettre ou un courriel d’invitation ou de confirmation.\***

Donnez le plus de renseignements possibles à propos des dates des événements, des lieux, des cachets d’artistes ou de toute autre contribution financière.

1. **Donnez des renseignements à propos des événements, des partenaires ou des organismes d’accueil, le cas échéant.**
2. **Joignez la liste des artistes que vous représentez, le cas échéant.**

La liste doit inclure les noms des artistes, leurs genres/styles, et doit mentionner s’ils sont des Premières Nations, des Inuits ou des Métis, ainsi que s’ils sont citoyens ou résidents permanents du Canada.

1. **Si vous êtes un artiste en devenir, vous devez joindre une lettre ou un courriel d’entente de votre mentor expliquant les raisons pour lesquelles celui-ci vous appuie dans l'activité proposée.**
2. **Si vous êtes un artiste en devenir, vous devez joindre une notice biographique à jour du mentor que vous avez choisi pour ce projet.**

## DOCUMENTATION D’APPUI

Le comité d’évaluation se sert de la documentation d’appui pour évaluer votre capacité et expérience à mener à bien l’activité.

1. **Vous devez soumettre un exemple pertinent de vos œuvres antérieures.\***

La documentation d’appui doit inclure vos œuvres ou activités les plus récentes qui présentent un lien ou une pertinence avec votre demande de subvention; vous pouvez également inclure l’œuvre/les activités d’autres artistes ou partenaires clés. Vous pouvez aussi inclure des œuvres antérieures pour mettre votre demande en contexte.

Les membres du comité d’évaluation ont comme consigne de visionner le plus de documents d’appui possible afin de prendre une décision éclairée; ils y consacrent un maximum de 10 minutes environ.